

Avis publié le 06 juillet 2010

Procédure adaptée :

Assistance à maîtrise d'ouvrage inférieure à 90 000 € HT

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Vallon de l'Artolie

Opération : Etude pour la réalisation du plan de gestion de l'île de Raymond

Mission confiée :

Le marché régi par le présent Cahier des Clauses Particulières est un marché d'étude, passé selon la procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics, pour la réalisation du plan de gestion du site de l'île de Raymond située sur les communes de Rions et Paillet, propriété de la Communauté de Communes du Vallon de l'Artolie.

La réalisation du plan de gestion s'articulera autour de deux axes, d'une part, l'analyse du site d'un point de vue écologique, fonctionnel, patrimonial et socio-économique ainsi que la définition des objectifs et la programmation des actions et d'autre part, l'animation d'une démarche concertée auprès de l'ensemble des acteurs du territoire considéré.

Le plan de gestion sera réalisé selon les modalités suivantes divisées en trois phases chacune étant notifiées par ordre de service :

Phase 1 – diagnostic du site : présentation au comité de pilotage d'un rapport intermédiaire au plus tard le 4^{ème} mois après la notification de l'ordre de service qui prescrira de la commencer,

Phase 2 – présentation des propositions d'objectifs de gestion défini en concertation via les groupes thématiques du comité de pilotage avec remise d'un rapport intermédiaire au plus tard 2 mois après l'ordre de service correspondant,

Phase 3 – remise d'un rapport intermédiaire faisant état de la programmation ainsi que d'outils d'évaluation défini en concertation au plus tard 4 mois après émission de l'ordre de service correspondant.

Compétences souhaitées :

Elaboration de plan de gestion
Inventaire zone humide
Concertation

Critères de sélection :

- La valeur technique comprenant :
 - o la pertinence de la méthodologie proposée dans le respect d'une démarche de développement durable,
 - o la pertinence de la méthodologie de la mission de concertation,
 - o le temps d'intervention.
- Le prix global de l'offre.

Candidatures : Le dossier de candidature devra comprendre :

- L'acte d'engagement complété, daté et signé,
- La décomposition des prix (voir la cadre indicatif de décomposition en annexe de l'AE),
- La méthodologie proposée, la charge prévisionnelle, les coûts et le planning des prestations envisagées,
- Ses références dans les missions demandées et le profil des consultants de l'équipe pressentie,
- Fiche de déclaration sur l'honneur complétée, datée et signée (formulaire : DC5).

Dossier disponible sur internet sur demande écrite, ou par mail (agenda21@cc-artolie.fr).

Date limite de réception des candidatures : **Lundi 30 août 2010 - 17h00.**

Coordonnées du maître d'ouvrage :

Communauté de communes du Vallon de l'Artolie
3, route de Lasserre
33550 PAILLET

Tel. : 05 56 72 56 50

Fax : 05 56 72 56 51

e-mail : agenda21@cc-artolie.fr

Personne en charge du dossier: Madame HENRIOT Lucie